

LISTE DES FRAIS – 2026-2027

INSTALLATION ET ENTRETIEN DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DEP 5296 – 1 485 heures

À payer au Centre	18 ans -*	18 ans +*
Carte d'identité <i>(Notez que des frais de 5\$ seront exigés pour le remplacement de la carte d'identité)</i>	0 \$	0 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Matériel didactique <ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt pour prêt d'outils et manuels de référence ○ Dépôt pour prêt de puce électronique ○ Cours Santé sécurité générale sur les chantiers de constructions ○ Reprographie • Équipement de protection individuel <ul style="list-style-type: none"> ○ Casque de sécurité 	0 \$ 0 \$ 50 \$ 17 \$	320 \$ 12 \$ 50 \$ 17 \$
<i>Frais à acquitter à la date spécifiée sur la lettre de confirmation d'admission</i>	0 \$	13,08 \$
	67 \$	412,08 \$
<p>Les modes de paiement acceptés sont les suivants : débit et crédit. Pour les élèves de moins de 18 ans : tout matériel non remis ou endommagé sera facturé.</p>		
Matériel obligatoire		
<ul style="list-style-type: none"> • Fournitures scolaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Papiers, crayons et /ou autres pour prise de notes + stylos de plusieurs couleurs (noir, rouge, bleu) ○ 2 cartables de 1½ po + 1 marqueur permanent de style Sharpie ○ 1 calculatrice scientifique ○ 1 cadenas pour casier + 1 petit cadenas pour coffre à outils • Équipement de protection individuel <ul style="list-style-type: none"> ○ Lunettes de sécurité avec verres clairs** ○ Botte de sécurité (homologuées CSA) ○ Gants de travail au besoin ○ Pantalon de travail ou jeans 		

Modalités de remboursement à se procurer au magasin de son choix

- Si la formation est **annulée** par le Centre, tous les frais sont remboursés.
- Si l'élève se **désiste** et désire recevoir un remboursement, il doit en faire la demande par écrit au moins trois (3) jours **avant** le début de la formation et tous les frais seront remboursés.
- Si l'élève **abandonne** en cours de formation, les dépôts pour prêts d'outils, manuels de référence et puce électronique seront remboursés, si tout le matériel est remis en bon état.

*L'usager qui a atteint l'âge de 18 ans avant le 1^{er} juillet précédant son admission est considéré avoir 18 ans et plus.

**Une paire sera fournie aux 18 ans et moins en début d'année.